

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/03/2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 16

Séance N° 02
24/03/2025
Délibération 031/5.7

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.  
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

**OBJET : Convention de mise à disposition du véhicule MINIBUS auprès de la ville de Saint Jean de Monts**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Directeur Enfance Jeunesse de la ville de Saint Jean de Monts a adressé en date du 5 mars 2025, une demande de prêt du minibus 9 places de la commune pour cet été.

L'accueil de loisirs Bord à Bord et foyer des jeunes de la ville de Saint Jean de Monts ont sollicité le minibus 9 places de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2025 leur permettant ainsi d'assurer des sorties durant l'été.

Une convention de mise à disposition sera établie entre les 2 parties pour définir les modalités de mise à disposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VALIDE** la mise à disposition auprès du centre de loisirs Bord à Bord et de l'espace foyer des jeunes de la commune de Saint-Jean-de-Monts, le minibus 9 places suivant les conditions de prêt mentionnées dans la convention.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents nécessaires à la mise à disposition du véhicule minibus

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance  
Mme ARTUS Pauline